

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 janvier 2025

RENDRE ACCESSIBLE À TOUS LES ÉTUDIANTS LE REPAS À 1 EURO - (N° 701)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 15

présenté par
Mme Keloua Hachi

ARTICLE PREMIER

Rédiger ainsi l'alinéa 3 :

« Cette offre de restauration est proposée sous forme de repas à prendre sur place ainsi que sous forme de repas à emporter. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement rédactionnel vise à ajuster la formulation telle qu'elle résulte de l'examen en commission.

Il s'agit de préciser que la mise à disposition d'une offre à emporter, introduite par l'amendement de Mme Spillebout, s'ajoute aux repas à prendre sur place, et ne les remplace pas.